

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU PETR PAYS TOLOSAN .**

**Séance du 26 juin 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Soleiha à Bessières.

**Votants :**

**CCHT :** Chantal AYGAT, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI, Serge BAGUR

**CCCB :** Daniel ANTIPOU, Joël CAMART, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Patrick CATALA, Christian ROUGE

**C3G :** Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Brigitte GALY, Véronique MILLET

**CCF :** Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Philippe PETIT, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER

**CCVA :** Nathalie GILARD, Marie-Hélène PEREZ, Roger VIALAS

**Absents ayant donné pouvoir :** Jean BOISSIERES à Gilles MARTIN, Didier LAFFONT à Didier CUJIVES, Véronique CHÈNE à Joël CAMART, Sabine GEIL-GOMEZ à Patrice SEMPERBONI, Jeanine GIBERT à Guy NAVLET

**Secrétaire de séance :** Véronique MILLET

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 18/83**

**Objet : Choix prestataire opération Territoire Numérique et Connecté**

Le Président rappelle que le coût de cette opération a été estimé à 86 000 euros HT, développement et maintenance incluses, soit 96 000 € TTC et que le Conseil Syndical a délibéré favorablement pour :

- 1- mener cette expérimentation (Conseil Syndical du 16 novembre 2016),
- 2- l'inscrire au BP 2018 (ROB – DOB : Conseil Syndical du 6 mars 2018 ; vote du BP 2018 : Conseil Syndical du 20 mars 2018)
- 3- demander des aides auprès de l'Europe au titre de Leader, l'Etat et la Région (Conseil Syndical du 20 mars 2018)

Le Président passe la parole au Vice-Président en charge de cette opération pour présenter la démarche de sélection.

Il a été lancé un appel à candidature qui s'est clôturé le 20 avril 2018. Deux entreprises ont répondu : Orange et Connit.

L'analyse des offres a été effectuée avec une grille de notation des prestations proposées sur 100 points selon des critères définis : rapidité de développement 20 points, ergonomie/design 20 points, adaptation au territoire 20 points, interface intuitive 10 points et le prix 30 points, ont donné les résultats suivants :

Orange : 77.25 points

Connit : 55 points

Le Président propose au Conseil Syndical de délibérer pour :

- 1- Choisir le prestataire.
- 2- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Monsieur Guy Navlet informe l'Assemblée que, étant un des 3 000 salariés du Groupe Orange, afin de ne pas générer de suspicion de conflit d'intérêt, il ne prend pas part à ce vote.

**Entendu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à la majorité des membres présents et représentés (Ne prennent pas part au vote : 1 - Voix contre : 1 – Abstention : 2 - Pour : 29) pour :**

- 1- Approuver le devis de l'Entreprise Orange pour un montant de 80 000 euros HT soit 96 000 euros TTC,
- 2 Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 26 juin 2018.

Le Président,



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 26 juin 2018  
Au registre sont les signatures